COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1ER JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{ER} JUIN à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr SYLVESTRE François Maire.

Etaient Présents: Mrs Mmes: SYLVESTRE François, DECLINCHAMP Frédéric, LAUGAUDIN Chantal, GODIN David, COUSIN Gilles, CARON Didier, SYLVESTRE Roselyne, LISTWAN-BREARD Anne-Sophie, LOISON Olivier, LORNE Vincent, RIOUAL ATRAX Véronique.

Excusés: M. BLOSSE Ludovic qui a donné pouvoir à M. SYLVESTRE

François et Mme BARRE Norha qui a donné pouvoir à Mme SYLVESTRE Roselyne.

<u>Absents : Mme SURVILLE Aurélie, M. GUINOT Patrick.</u>

Secrétaire de séance : Mme LISTWAN-BREARD Anne Sophie.

Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Célina.

1°) Approbation du compte rendu de la réunion du 18 Avril 2023.

2°) <u>Délibération n° 2025- 45 : Projet d'exploitation de carrière sur le territoire de Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles.</u>

Le Conseil Municipal de CUY prend connaissance de ce projet et du courrier de la municipalité d'Evry. Après discussion, les membres à l'unanimité, décident de donner un avis DEFAVORABLE à ce projet.

3°) Délibération n° 2023-46 : Délibération prime RIFSEEP.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter une prime de19 200 € / an pour l'ensemble du personnel.

4°) Délibération n°2023-47 : Délibération avenant au contrat Elite

<u>restauration</u>: M. le Maire donne lecture de l'avenant Elite Restauration de notre prestataire cantine (repas livrés). La facturation passe de 2.61 € à 2,82 € T.T.C d'où une augmentation de 8.04 %.

Le Conseil Municipal accepte celle-ci et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

5°) Délibération 2023-48 Prix du repas scolaire à compter du 1er septembre 2023 :

Les membres du Conseil Municipal, après avoir accepté l'avenant d'Elite restauration concernant l'augmentation du prix du repas cantine, décident à l'unanimité de porter le prix du repas au 1^{er} septembre 2023 de 4.35 € à 4.57€ (augmentation de 0.22 € comme celle du prix facturé)

<u>6°) Délibération n°2023 49 : Adhésion à la mission mutualisée RGPD</u> CDG 54 :

Les membres, à l'unanimité, acceptent l'Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la fonction Publique Territoriale de l'Yonne et celui de Meurthe et Moselle et de désigner un délégué à la protection des données.

7°) Délibération n° 2023-50 Dons :

M. le Maire informe des dons suivants : 50 € de M. et Mme PHILIPPE Maxime, 5€ Mme PAYET Georgette et 5€ Mme PAYET Georgette. Les membres du conseil municipal acceptent l'encaissement de ces chèques et autorisent M. le Maire à établir les titres de recettes correspondants.

8°) Délibération n°2023-51 : Annulation délibération 2023-19 suppression de poste :

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier de la Préfecture en date du 28 Avril 2023, acceptent d'annuler à l'unanimité la délibération 2023-19.

9°) Délibération n° 2023-52 Création d'un pose Adjoint Administratif Principal 1ère classe.

Le Maire informe l'assemblée, que, compte tenu du besoin de service, il convient de renforcer le service suite à l'augmentation de la population. Le Maire accepte la création d'un poste Adjoint Administratif Principal 1ère classe avec avancement de grade.

Les membres, à l'unanimité, acceptent cette décision.

Divers:

Les travaux de la toiture sur l'école primaire ne seront pas réalisés comme prévu cet été mais certainement dans l'année 2023.

Marche dinatoire du 1^{er} Juillet 2023 : un circuit de 10 kms est organisé par Cuy village en fête. L'apéritif est pris en charge par la commune.

Un vide grenier est prévu le 25 Juin 2023.

Organisation du feu d'artifice le 15 juillet.

Réunion Représentant du PLUI : un compte rendu à été énoncé en réunion. Une chorale se produira le 1^{er} octobre en l'Eglise de Cuy.

Le local anciennement « Lizzy Beauté » est vacant.

Réunion SMAEP M. LOISON Olivier a exposé un compte rendu de cette réunion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30.